



**Le procès-verbal a été traduit en français.  
En cas de divergences, la version originale en allemand fait foi.**

---

## **Procès-verbal**

### **Réunion virtuelle du Conseil des Suisses de l'étranger du 10 juillet 2020 avec le système de visioconférence «Demio»**

**Horaire de 15h00 à 18h00**

---

#### **Ordre du jour**

1. Accueil et instructions concernant la réunion
2. Détermination du quorum
3. Trésorier
  - 3.1. Départ de Peter Wüthrich
  - 3.2. Élection d'un nouveau membre de l'intérieur du CSE
  - 3.3. Élection d'un membre du comité avec la fonction de trésorier
4. Succession de Claudio Zanetti
5. Élection directe CSE 2021
  - 5.1. Rapport final Franz Muheim
  - 5.2. Système de vote
  - 5.3. Suite de la procédure : Approbation répartition des sièges législature 2021-2025
6. Initiative populaire «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation)
  - 6.1. Discussion
  - 6.2. Prise de position du CSE
7. Loi fédérale sur l'identité électronique
  - 7.1. Présentation des arguments pour et contre
  - 7.2. Questions des délégués du CSE
  - 7.3. Prise de position du CSE
8. Initiative Multinationales responsables
  - 8.1. Discussion contradictoire
  - 8.2. Questions des délégués du CSE
  - 8.3. Prise de position du CSE
9. Divers

Remarque : ce procès-verbal est un résumé. Pour des informations plus détaillées, veuillez-vous référer à l'enregistrement de la réunion :

[https://www.youtube.com/watch?v=vICci0b\\_IDs&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=vICci0b_IDs&feature=youtu.be).

## 1. Accueil et instructions concernant la réunion

Remo Gysin, président de l'OSE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette première réunion d'un genre nouveau. Il est important qu'elle se déroule virtuellement. Il expose les points essentiels de son déroulement. Il n'y aura pas d'interprétation simultanée. Les personnes qui prennent la parole peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle. Une présentation bilingue sera proposée pour les points de l'ordre du jour. Il souhaite une agréable réunion à tous les participants.

Ariane Rustichelli : les personnes ci-dessous se sont excusées et n'assistent pas à la réunion d'aujourd'hui :

Laurent Wehrli, Suisse  
Kerstin Kunath, Allemagne  
Hans Ambühl, Suisse  
Sonja Lengning, Allemagne  
Arwed G. Buechi, Italie  
Françoise Millet-Leroux, France  
Florence Pasche Guignard, Canada  
Dominique Baccaunaud-Vuillemin, France  
Victor Weiss, Israël  
Brigitte Ackermann, Chili  
John McGough, Hongrie  
Federico Sommaruga et Urs Eberhard, Suisse Tourisme  
Simone Flubacher, DFAE

### Décision

Le Conseil approuve l'ordre du jour.

## 2. Détermination du quorum

Sur les 129 délégués, 67 délégués ou leurs représentants respectifs ayant le droit de vote se sont connectés au début de la réunion. Le quorum de 43 voix est donné, le Conseil est apte à prendre des décisions.

Pour mémoire : les suppléant(e)s des délégués ne peuvent voter que s'ils représentent officiellement un délégué.

### Décision

Le Conseil prend acte que le quorum est atteint.

## 3. Trésorier

Remo Gysin : dans un courrier daté du 28 juin 2020, Peter Wüthrich a annoncé son départ du comité et du Conseil des Suisses de l'étranger au 30 juin 2020. Il participe donc aujourd'hui à sa dernière réunion du CSE.

### 3.1. Départ de Peter Wüthrich

Remo Gysin remercie Peter Wüthrich pour son travail engagé et compétent pendant ses 4 ans en tant que trésorier de l'OSE. Peter Wüthrich remercie le conseil pour les bons moments passés en son sein et espère avoir le plaisir de revoir l'un ou l'autre de ses membres à l'occasion. Il souhaite une bonne continuation à tous les participants.

### 3.2. Élection d'un nouveau membre de l'intérieur du CSE

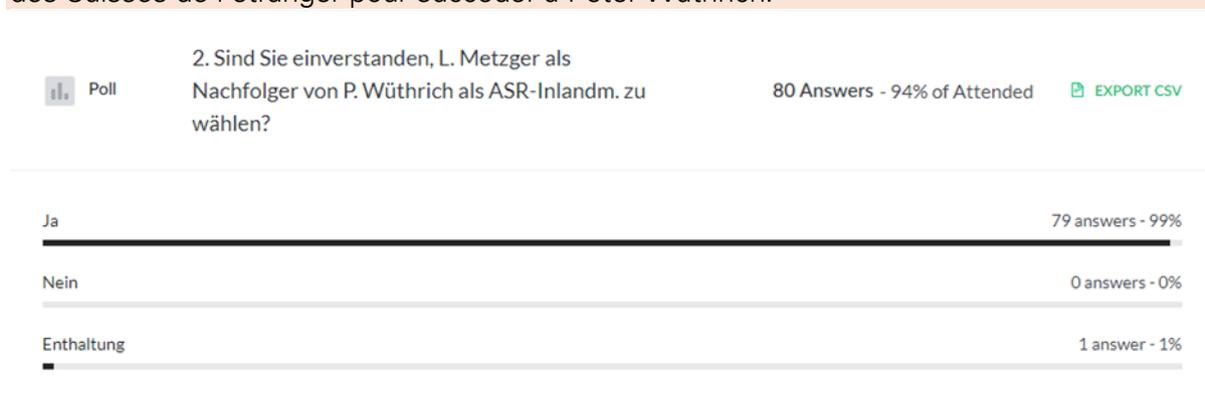
⇒ Voir à ce sujet également le document R-2020/20 «Élection d'un nouveau membre de l'intérieur du CSE et élection d'un membre du comité avec la fonction de trésorier».

Le comité propose au CSE d'élire Monsieur Lucas Metzger au conseil et au comité. Remo Gysin rappelle le règlement de l'OSE. L'élection par le CSE a lieu en deux étapes, les délégués du CSE élisant d'abord le successeur de Peter Wüthrich en tant que membre de l'intérieur du CSE. Dans un deuxième temps, les délégués du CSE élisent le membre de l'intérieur en tant que membre avec fonction de trésorier au sein du comité de l'OSE.

Lucas Metzger se présente. Il se met à disposition pour l'élection en tant que membre du comité avec fonction de trésorier et comme membre de l'intérieur au Conseil des Suisses de l'étranger. Il souligne son intérêt marqué pour les besoins des Suissesses et Suisses de l'étranger et de l'OSE. Il a étudié l'économie d'entreprise, a travaillé plusieurs années à l'étranger et a occupé diverses fonctions importantes en tant qu'employé de banque. C'est avec plaisir qu'il soutiendra l'OSE dans la transition vers la présentation des comptes selon Swiss GAAP FER souhaitée par la Confédération.

#### Décision

Par 79 voix et une abstention, le conseil élit Lucas Metzger membre de l'intérieur au Conseil des Suisses de l'étranger pour succéder à Peter Wüthrich.

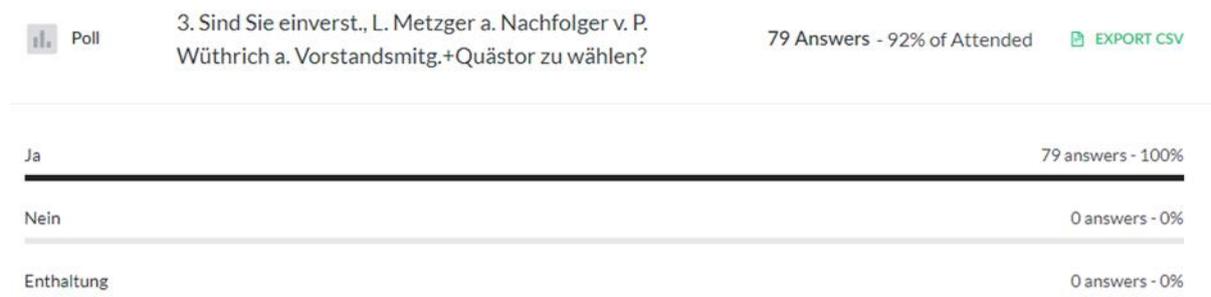


### 3.3. Élection d'un membre du comité avec la fonction de trésorier

#### Décision

Par 79 voix, c'est-à-dire à l'unanimité, le conseil élit Lucas Metzger au comité de l'OSE en tant que membre avec fonction de trésorier, qui succède ainsi à Peter Wüthrich.

Pour information: Lucas Metzger est inscrit au registre du commerce du canton de Berne avec signature collective à deux.



### 4. Succession de Claudio Zanetti

Remo Gysin annonce que Filippo Lombardi et lui-même se sont entretenus avec Mme la Conseillère nationale Monika Rüeegger, UDC/OW. Lors de la prochaine réunion du CSE les 19/20 mars 2021 à Brunnen, le comité a l'intention de proposer Mme Rüeegger à l'élection pour la succession de Claudio Zanetti. De plus amples informations seront communiquées à la réunion de mars 2021.

### 5. Élection directe CSE 2021

#### 5.1. Rapport final Franz Muheim

Franz Muheim salue les participants et informe de l'élection directe au CSE en 2021. Un groupe de travail a été formé et a rendu un rapport intermédiaire en mars 2019. Le projet de vote électronique est bloqué en Suisse, mais la Confédération veut désormais édicter des directives.

Pour information : le 19 juin 2020, Carlo Sommaruga a déposé au Parlement une motion intitulée «Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre effective des droits politiques par voie électronique». Voir également à ce sujet le document «Informations complémentaires sur le vote électronique», que nous vous avons envoyé par e-mail le 8 juillet 2020 à titre d'information. Néanmoins, pour les élections 2021 au CSE, le délai est trop court.

#### 5.2. Système de vote

⇒ Voir également à ce sujet le document R-2020/21a «Élection directe au CSE: système de vote»

Remo Gysin : le 30 juin 2020, le comité a délibéré et a choisi le système de vote SimpleVote. Il reste des questions à résoudre. En particulier celle du financement du système et de la collaboration avec le DFAE. Le DFAE possède les coordonnées de l'ensemble des Suissesses et Suisses de l'étranger. L'OSE ne dispose en revanche que d'une infime partie des adresses e-mail. Pour être en mesure de contacter le plus grand nombre possible de Suissesses et Suisses de l'étranger en vue **des élections 2021 du CSE et pour les élections directes du CSE en 2025**, l'OSE a besoin du soutien du DFAE et des consulats suisses à l'étranger.

Le contrat entre l'OSE et le DFAE règle le soutien du département. Le comité de l'OSE prendra contact avec le conseiller fédéral Ignazio Cassis pour discuter de cette affaire. Un rendez-vous avait déjà été fixé mais il a malheureusement été annulé en raison du Covid-19. Le secrétariat de l'OSE va lancer une campagne dont le but est d'inciter le plus grand nombre possible de Suissesses et Suisses de l'étranger à annoncer leur adresse e-mail actuelle à leurs consulats respectifs. Il n'y aura pas de système de vote uniforme pour 2021. Les associations sont libres de choisir la manière dont elles veulent organiser les élections 2021.

Tim Guldimann souhaite savoir si le conseil doit prendre une décision aujourd'hui ou s'il s'agit de prendre connaissance du statu quo.

Remo Gysin répète que les groupes de pays ou les organisations faitières sont libres de choisir le système qu'elles souhaitent utiliser (de manière analogue aux élections 2017).

Tim Guldimann souhaite savoir si les pays peuvent individuellement adresser une demande de financement au DFAE pour les élections 2021.

Remo Gysin indique que les élections 2021 ne seront pas financées par le DFAE dans certains pays ou groupes de pays. Chaque pays est responsable pour lui-même. La seule contrainte est de respecter le règlement.

Tim Guldimann pense que le DFAE risque de refuser de céder les adresses e-mail pour des raisons de protection des données.

Remo Gysin note que le rapport final du groupe Muheim n'est pas disponible. Il renvoie au rapport intermédiaire 2019 décrivant l'état actuel.

Carlo Sommaruga est très déçu. Cette question est sur la table depuis 16 ans déjà. Elle l'était déjà lorsqu'il était conseiller national et maintenant qu'il est au Conseil des États, il faut tout recommencer à zéro. Il est important que l'ensemble des Suissesses et Suisses de l'étranger puissent être contactés. Beaucoup ne connaissent pas l'OSE et ce qu'elle offre. Un système simple et avantageux permettant d'organiser les élections 2025 suffirait. Le DFAE n'est pas disposé à apporter plus qu'une aide financière minimale pour soutenir le projet.

Remo Gysin partage l'insatisfaction de Carlo Sommaruga. Cela fait des années que l'on tente de trouver un système équitable.

Roland Isler: l'élection directe dépend de la décision du DFAE de nous soutenir ou non. Nous dépendons de la banque de données du département, dont on attend toujours la réponse. Le contact avec le conseiller fédéral M. Cassis est une bonne chose, mais intervient trop tard. Il faut s'assurer que les consulats nous soutiennent.

Remo Gysin évoque le fait que l'élection directe a été abordée plusieurs fois avec Johannes Matyassy, directeur de la Direction consulaire. Mais aucune mesure concrète n'a suivi. Le comité de l'OSE s'engage intensivement pour que le rendez-vous avec M. Cassis, reporté en raison du Covid-19, puisse avoir lieu prochainement.

Elisabeth Michel revient sur un courrier envoyé par la Surveillance fédérale des fondations le 18 juin 2015 en rapport avec l'affaire «Zimmermann». Elle demande que la procédure d'élection soit d'abord approuvée par cet organe.

Remo Gysin répond que l'affaire «Zimmermann» et l'échange de courrier avec la Surveillance fédérale des fondations sont clos depuis longtemps. Peter Wüthrich était intervenu pour le compte de l'OSE et avait clarifié les choses avec la Surveillance. Celle-ci a corrigé son point de vue d'origine, exposé dans le courrier évoqué. La lettre de la Surveillance fédérale des fondations est à nouveau transmise au conseil pour information.

Yvonne Diffenhard aimerait savoir s'il existe, pour la procédure des élections au CSE, une liste présentant les différents systèmes de vote.

Remo Gysin la prie de prendre directement contact avec les personnes des deux pays pilotes de 2017 (Australie et Mexique). Ils pourront faire part des expériences réalisées à cette occasion.

Franz Muheim revient sur le rapport final. Tous les points discutés figurent dans le rapport intermédiaire 2019 du groupe de travail Muheim. Les réflexions du groupe de travail sont exposées dans le rapport.

Remo Gysin : le projet «E-voting» doit être considéré séparément des élections 2021 au CSE. Si toutefois le DFAE met à disposition les adresses e-mail des Suissesses et Suisses de l'étranger, il est possible de les utiliser avec le système SimpleVote en 2025.

Markus Wiget : Mme Simone Flubacher avait à l'époque exigé de pouvoir consulter le devis. Les coûts de CHF 100 000.– avaient été jugés trop élevés. SimpleVote est moins cher.

Remo Gysin : SimpleVote est meilleur marché. Le financement doit être discuté avec le DFAE.

Hans-Georg Bosch : une observatrice surveille les élections en Afrique du Sud depuis 20 ans. Neutre, elle n'est active dans aucun club suisse. Pour les pays ayant peu de délégués, SimpleVote est trop onéreux.

Remo Gysin indique que le système SimpleVote sera financé par l'OSE avec le soutien financier du DFAE.

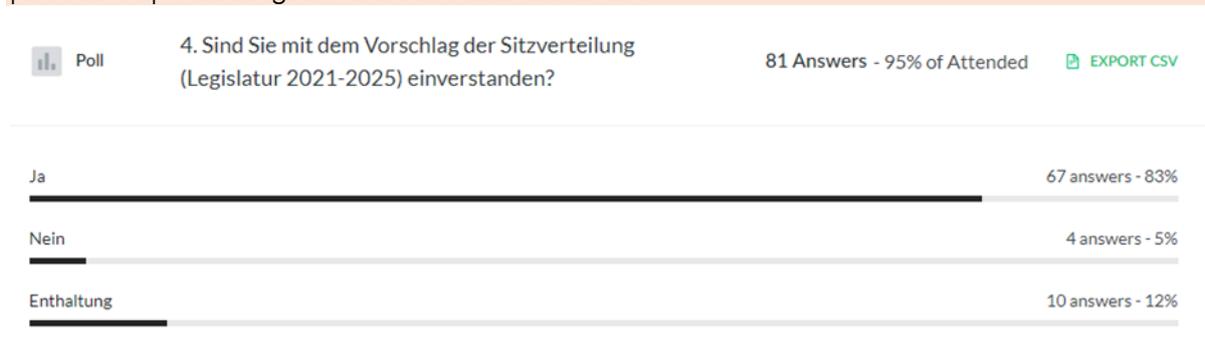
### **5.3. Suite de la procédure : Approbation répartition des sièges législature 2021-2025**

⇒ Voir également à ce sujet le document R-2020/21b «Répartition des sièges au CSE 2021–2025»

Franz Muheim présente le document. Les zones sont réparties en diverses circonscriptions électorales par continent. Pour les pays comptant 1 à 3 délégués, la circonscription électorale ne changera pas. Concernant l'Afrique, certains groupes de pays ont été réunis. L'avantage est de permettre une répartition des sièges au sein de ces circonscriptions électorales. Pour les pays ayant de la peine à trouver des délégués, cette nouveauté est utile. L'élection directe ne peut pas avoir lieu partout. D'après les statistiques actuelles, le nombre de Suissesses et Suisses de l'étranger évolue dans certains pays, ce qui entraîne des changements dans la répartition des sièges. Pour cette raison, certains pays ont droit à des sièges supplémentaires, tandis que d'autres devront en céder.

## Décision

Par 67 voix contre 4 et 10 abstentions, le conseil se prononce pour la répartition des sièges présentée pour la législature du CSE 2021–2025.



La répartition des sièges est ainsi acceptée. De petites corrections peuvent encore être effectuées ultérieurement dans le cadre existant.

## 6. Initiative populaire «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation)

### 6.1. Discussion

Voir également le document R-2020/22 «Initiative populaire fédérale «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation)»

Remo Gysin aborde brièvement les points importants. Les arguments pour et contre l'initiative sont énoncés dans le document «R-2020/22». Le comité se prononce contre l'initiative de limitation et propose de rédiger un mot d'ordre en ce sens. 60 % des Suissesses et Suisses de l'étranger vivent dans un pays de l'UE et profitent directement de la libre-circulation des personnes. Une résiliation des traités serait une catastrophe et entraînerait des changements majeurs.

Ernst Erich Balmer propose de lancer une campagne push active contre cette initiative. La prise de position de l'OSE doit être mise en avant par des apparitions à la télévision et avec l'aide des médias.

Carlo Sommaruga : pour l'économie et pour la Suisse, l'acceptation de cette initiative serait une catastrophe. La concurrence sur le marché du travail deviendrait plus dure. Une campagne active est nécessaire. Il faut s'adresser à Swissinfo et aux médias en Europe.

Franz Muheim : il s'agit d'une initiative de résiliation. La marge de manœuvre existe dans les négociations. Il vit dans un pays (UK) qui ne donne pas le bon exemple.

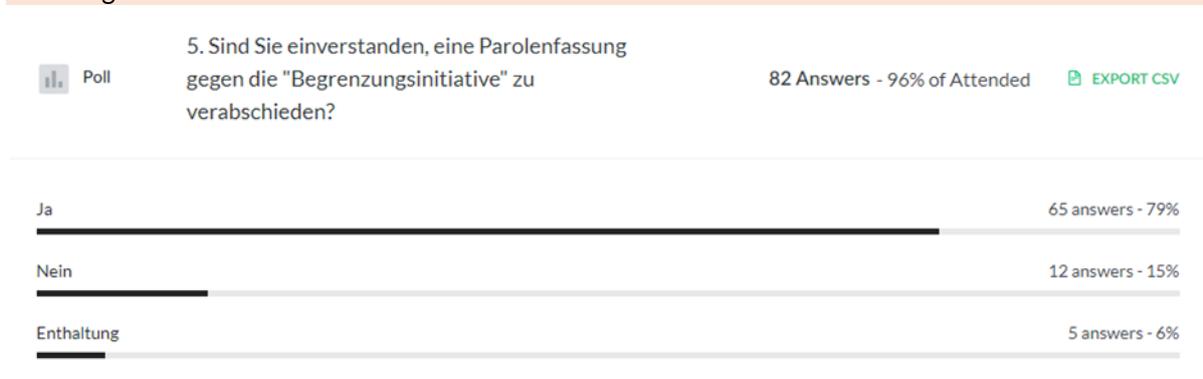
Tim Guldimann : la plupart sont opposés à ce référendum. Il faut mentionner l'accord-cadre. La discussion doit être préparée en conséquence.

Ariane Rustichelli : une campagne médiatique sur tous les canaux de communication et d'information de l'OSE est déjà prévue. La collaboration avec les médias suisses et les partis politiques est aussi prévue. A la fin de la séance du jour, un communiqué de presse sera envoyé à tous les médias en Suisse. Le thème principal sera l'initiative de limitation..

## 6.2. Prise de position du CSE

### Décision

Le Conseil accepte la proposition du comité et décide, par 65 voix contre 12 et 5 abstentions, de rédiger un mot d'ordre contre l'initiative de limitation.



## 7. Loi fédérale sur l'identité électronique

### 7.1. Présentation des arguments pour et contre

⇒ Voir également à ce sujet le document R-2020/23 «Loi fédérale sur l'identité électronique (loi E-ID)»

Le conseil fédéral (le 1.6.2018) et le Parlement (le 23.9.2019) ont accepté le principe d'une identification électronique reconnue par l'État, aussi appelée E-ID. L'objectif est de créer un moyen d'identification électronique reconnu par l'État, ou «E-ID». La date du vote n'est pas encore connue.

Filippo Lombardi: cette loi est moins grave que la question de l'initiative de limitation. Le Conseil fédéral veut permettre une identification électronique sûre. Le Parlement a accepté la loi dans ses grandes lignes. La gauche la rejette. Le Conseil fédéral et le Parlement sont convaincus que des moyens d'identification électronique sûrs sont nécessaires dans le monde virtuel. Un référendum a été déposé. Ce sujet est important pour les Suissesses et Suisses de l'étranger. Le Parlement recommande d'accepter la loi.

Lucas Metzger: le projet est très important pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger. Notamment au regard de la situation difficile avec les banques, car les Suissesses et Suisses de l'étranger ne peuvent pas ouvrir de comptes en Suisse. Dans leur souci d'empêcher le blanchiment d'argent, les banques sont très exigeantes à l'égard des clients. Les banques seraient en mesure de mieux identifier leurs clients avec un système électronique.

Carlo Sommaruga: s'il est important de disposer d'une identification électronique dans différents domaines, la question de savoir qui l'établit et la distribue l'est aussi. Il faut que ce soit l'État qui s'en charge et non des entreprises privées. Un sondage a révélé que 87% des personnes interrogées y étaient favorables. La loi doit être remaniée. Un référendum a été déposé.

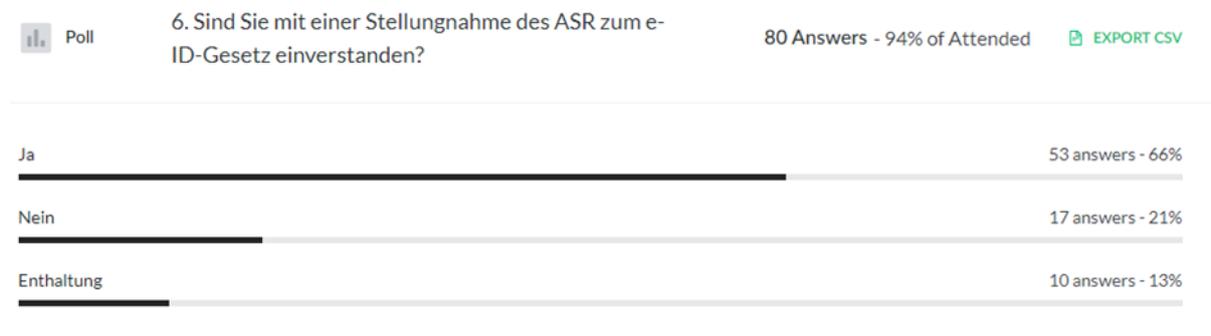
### 7.2. Questions des délégués du CSE

Personne ne souhaite prendre la parole.

### 7.3. Prise de position du CSE

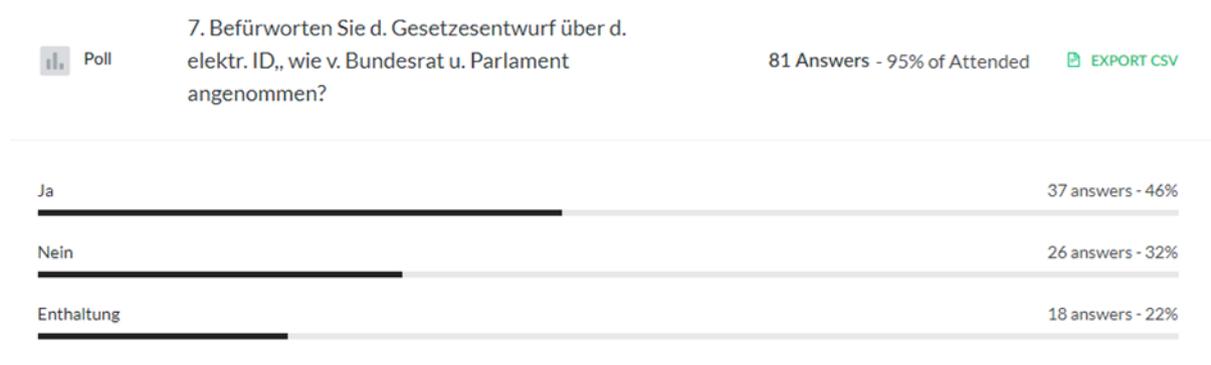
#### Décision

Par 53 voix contre 17 et 10 abstentions, le conseil se prononce pour que le CSE rédige une prise de position au sujet de la loi E-ID.



#### Décision

Par 37 voix contre 26 et 18 abstentions, le Conseil se prononce pour le projet de loi sur l'identification électronique telle qu'elle a été approuvée par le Conseil fédéral (1.6.2018) et par le Parlement (23.9.2019).



Tim Guldimann plaide pour que ce résultat ne soit pas publié.

Remo Gysin : l'initiative de limitation est le projet prioritaire pour le CSE. Le communiqué de presse se concentrera sur ce thème.

## 8. Initiative Multinationales responsables

### 8.1. Discussion contradictoire

⇒ Voir également à ce sujet le document R-2020/24 «Initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (initiative Multinationales responsables)»

#### Carlo Sommaruga est pour l'initiative sur les multinationales responsables

⇒ La présentation PowerPoint est disponible dans le cloud.

#### Le principe :

- Approche libérale : les entreprises sont libres mais responsables de leurs actes illicites.

**Dans la pratique :**

- Scandales répétés avec des groupes suisses dans des pays en développement -> préjudice pour l'image de la Suisse.
- Violation des droits de l'homme et de l'environnement, dommages -> souffrance humaine.
- Justice du pays : échec et sous pression -> impunité.

**Conséquences :**

- Bénéfices rapatriés en Suisse -> pas de dédommagement et décharge de responsabilité sur place.

**Contenu de l'initiative :**

- L'initiative concerne environ 1500 grandes entreprises. Les PME employant jusqu'à 250 collaborateurs ne sont pas concernées.
- Responsabilité face aux tribunaux suisses : l'entreprise qui a occasionné le dommage doit en assumer les conséquences.
- La partie lésée doit prouver
  - qu'elle a subi un dommage,
  - que celui-ci s'est produit dans des conditions illicites (violation des droits de l'homme ou des normes environnementales internationales) et
  - que l'entreprise elle-même ou sa succursale en est responsable.

**Comparaison internationale :**

Le cadre juridique de l'initiative correspond à la moyenne de ce qui se pratique dans d'autres pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni.

**Soutien :**

- 180 organisations d'entraide, églises, syndicats, etc.
- Personnalités telles que Ruth Dreyfuss, ancienne présidente de la Confédération; Dick Marti, ancien conseiller aux États, PLR; Cornelio Sommaruga, ancien président du CICR; Michel Mayor, lauréat du Prix Nobel, et de nombreux autres.
- Population : d'après le dernier sondage, 74% de la population est en faveur de l'initiative.

**François Baur, contre l'initiative sur les multinationales responsables**

⇒ La présentation PowerPoint est disponible dans le cloud.

L'initiative est rejetée par le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États ainsi que par les associations économiques.

Les chambres recommandent le rejet de l'initiative et proposent un contre-projet. L'initiative comprend les éléments de l'obligation de diligence, de la responsabilité et du droit applicable.

Les fournisseurs en Suisse et à l'étranger doivent être contrôlés, ce qui implique une lourde charge de travail. La fourniture de données est soumise à l'obligation de diligence. La responsabilité des entreprises est étendue. Les entreprises suisses sont responsables de toutes celles au sein desquelles elles exercent un pouvoir économique. Le risque de plaintes contre des entreprises suisses va s'accroître. La charge de la preuve est inversée. Les entreprises doivent se justifier et démontrer qu'elles se sont comportées correctement.

Si le siège principal d'une société se trouve en Suisse, celle-ci est soumise au système judiciaire suisse. La convention internationale sur l'abolition du travail des enfants s'appliquerait dans ce cas. Si cette initiative est acceptée, les conséquences négatives pour les Suisses dans des domaines tout à fait inattendus ne doivent pas être sous-estimées. Le système de places d'apprentissage helvétique pourrait par exemple être remis en question. Prenons un exemple : les jeunes de 15 ans peuvent effectuer leur apprentissage en Suisse. Pour eux, faire un apprentissage chez Google, par exemple, est parfaitement légitime vis-à-vis du droit suisse. En revanche, ce n'est pas le cas selon le droit américain. Aux États-Unis, l'entreprise pourrait être dénoncée, les apprentis étant trop jeunes, conformément au droit américain.

Même si les objectifs de l'initiative méritent d'être soutenus, les mesures qu'elle implique vont trop loin.

## **8.2. Questions des délégués du CSE**

Vincent Croset : question à Carlo Sommaruga :

Si une entreprise suisse à l'étranger a déjà été condamnée une fois, peut-elle être à nouveau condamnée en Suisse pour la même raison?

Carlo Sommaruga: une condamnation pour la même infraction n'est pas possible.

Vincent Croset : question à François Baur :

Il comprend les arguments de François Baur et aimerait savoir s'il a des propositions quant à ce que les entreprises suisses actives à l'étranger devraient savoir et faire pour ne pas enfreindre la loi.

François Baur : il cite en exemple la manière de procéder avec un accord international que la Suisse a signé. Un négociant en produits pétroliers a été condamné à une amende de 4 millions de francs. Il a en effet procédé à des versements au Congo et en Côte d'Ivoire (pots-de-vin) en sa qualité de représentant de l'État. En application de l'accord international, il a été condamné en Suisse, l'entreprise n'ayant pas informé ses propres succursales à l'étranger et n'ayant pas édicté de directives.

Remo Gysin a reçu dans le chat une question sur le point de vue du comité. Le comité n'a pas rédigé de mot d'ordre mais a décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

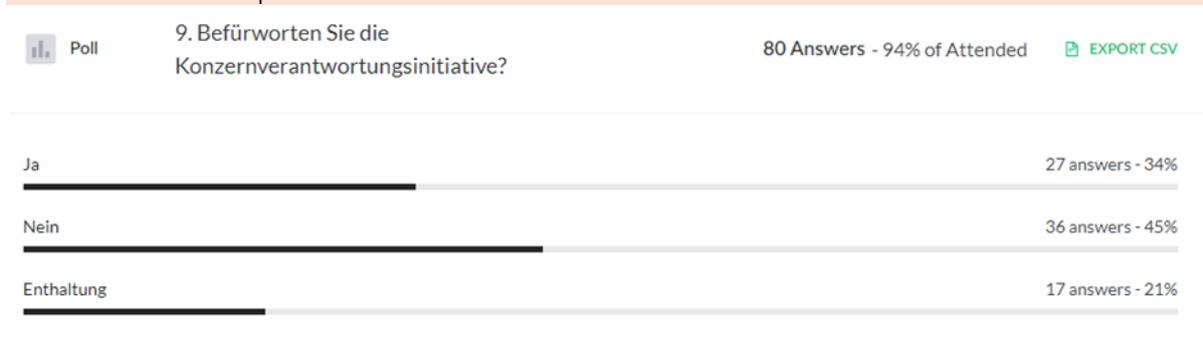
Franz Muheim propose un vote pour savoir ce que le CSE pense de ce thème, puis de procéder à un nouveau vote pour savoir si une prise de position est nécessaire.

Ivo Dürr a beaucoup de sympathie pour l'initiative. Il ne s'agit toutefois pas d'un thème important pour le CSE, étant donné qu'elle ne touche pas directement les Suissesses et Suisses de l'étranger. Chacun doit se faire sa propre idée de l'initiative. Il n'est pas nécessaire que l'OSE prenne position.

### 8.3. Prise de position du CSE

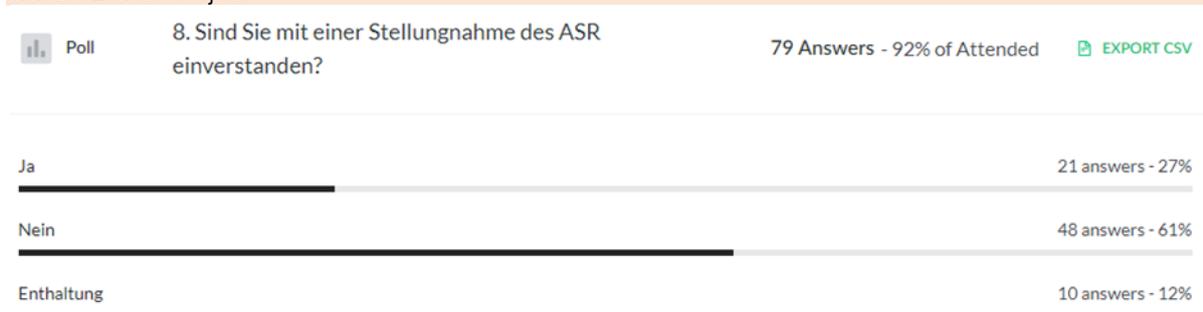
#### Décision

Par 36 voix contre 27 et 17 abstentions, le conseil se prononce contre l'initiative pour des multinationales responsables.



#### Décision

Par 48 voix contre 21 et 10 abstentions, le conseil se prononce contre une prise de position du CSE à ce sujet.



## 9. Divers

### Prochaines réunions du Conseil des suisses de l'étranger

- Le vendredi 19 mars l'après-midi et le samedi 20 mars 2021 à Brunnen (30<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation Place des Suisses de l'étranger Brunnen)
- Vendredi 20 août 2021 à Lugano

Tim Guldumann souhaite plus de transparence de la part de l'OSE et a deux suggestions à ce sujet. Le comité doit informer le CSE de toutes les décisions qu'il prend lors de ses réunions. Si le comité ne veut pas soumettre le procès-verbal des décisions au CSE, Tim Guldumann souhaite que le CSE vote à ce sujet.

Les règles relatives à l'élection d'un membre au comité de l'OSE doivent par ailleurs être consignées par écrit et le CSE doit être informé de la manière dont cette décision a été prise.

Remo Gysin prend note de ces deux points afin qu'ils soient discutés au sein du comité.

Concernant les élections au comité de l'OSE, il rappelle que le règlement actuel, y compris le cahier des charges avec les exigences à l'égard des futurs membres du comité, règle clairement tous les points essentiels.

Concernant la transparence des réunions, le comité va en discuter et prendre une décision à ce sujet à sa prochaine réunion. Le comité prend environ 80 à 90% de décisions qui sont de toute manière soumises au CSE. Le comité a ses propres compétences sur les décisions internes et liées aux questions de personnel.

Carlo Sommaruga partage l'avis de Tim Guldimann. Il est important de savoir quelles décisions ont été prises.

Aujourd'hui, différentes initiatives ont été discutées et votées. A l'avenir, le comité devrait adapter la manière dont se déroulent les votes, afin qu'il soit possible de décider, dans un premier temps, si le CSE se prononce ou non sur un certain thème. Dans un deuxième temps, le vote sur l'initiative peut avoir lieu. En fin de compte, le comité doit définir, sur la base d'un certain pourcentage de voix, si un mot d'ordre doit être publié ou non.

Les chambres de commerce qui ne répondent pas aux conditions ne doivent pas être reconnues comme associations suisses, à l'instar de la Chambre de Commerce Suisse du Maroc.

Remo Gysin prend position sur le dernier point et attire l'attention sur les directives en vigueur en matière de reconnaissance des associations suisses. Les chambres de commerce qui ne satisfont pas les conditions reçoivent le statut d'association associée et non d'association reconnue. Elles n'ont pas le droit de vote au CSE mais reçoivent les informations de l'OSE. Si Carlo Sommaruga s'y oppose, il reste libre de soumettre une proposition.

Roland Isler souhaiterait savoir clairement, au plus tard d'ici fin 2020, si le CSE sera soutenu par le DFAE. Sinon, il n'y aura pas d'élection directe au CSE en 2021. Il faudra que l'information figure dans le premier numéro de la «Revue Suisse» en 2021.

Ivo Dürr : le point 2.3 de l'ordre du jour concernant la fusion des sites Internet de l'OSE du 23 juin 2020 est un projet important. Les photos dans la présentation de mars 2020 restent d'actualité.

Ariane Rustichelli : le secrétariat de l'OSE avait préparé un document à l'intention des délégués du CSE pour la réunion du 21 mars 2020. La présence de ce document dans le cloud sera vérifiée.

Le nouveau site Internet sera lancé officiellement à l'occasion de la réunion du CSE des 19/20 mars 2021.

Remo Gysin remercie tous les participants pour la discussion, les suggestions et les décisions prises. Il adresse également ses remerciements à Carlo Sommaruga et à François Baur pour l'entretien contradictoire et à l'équipe de l'OSE pour la qualité des préparatifs.

La réunion est levée à 18h00.

Rédactrice du procès-verbal

Le président

Sandra Jehle

Remo Gysin